

Les ouvriers de l'État

Services publics et missions régaliennes

Des professions au service de l'État

Les premiers recrutements d'ouvriers de l'État remontent au 17^e siècle dans les chantiers navals militaires. Ils sont nés à partir de la réglementation des pensions et des retraites, des luttes CGT menées dans les établissements et de la nécessité de l'État de s'attacher les compétences des ouvriers. Les ouvriers de l'État sont aujourd'hui des agents de la Fonction Publique régis par un ensemble de textes réglementaires propres à leur spécificité et officialisés par le décret du 26 février 1897 relatif à la situation du personnel civil d'exploitation des établissements militaires et le décret du 27 août 1937 pour les ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées.

Ils sont 47 000 et présents dans de nombreux secteurs. C'est environ 32 000 ouvriers de l'État qui travaillent dans le secteur de la défense, 8 500 à l'équipement. Il existe plus de 150 professions et spécialités répertoriées. Les ouvriers de l'État sont menacés par une politique ultralibérale qui conduit à la privatisation de son secteur industriel et à l'externalisation des missions de soutien au détriment d'un service public pour tous. Certaines activités font partie aujourd'hui du secteur marchand. Ce document vous présente la diversité des missions et des professions des ouvriers de l'État.

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Ouvrier des parcs et ateliers

Des ouvriers d'État professionnels :

- pour exercer des missions d'intérêt général dans le domaine routier, de la voie d'eau, maritimes, aérien, scientifique et technique.
- pour répondre aux missions d'urgence en situations de crise.

Dans le domaine routier



La sécurité des usagers de la route : prévention des risques, sécurité routière, entretien des ouvrages d'art, peinture routière, pose et réparation de glissières, signalisation verticale, curage de fossés et terrassement (interventions d'urgence), fauchage et débroussaillage, gestion de la route et du trafic, prévention incendie.



La viabilité hivernale :

Prévention, déneigement, salage, engins spécifiques, vente de sel (stockage pour événements climatiques).

Dans le domaine maritime



Signalisation et sécurité maritime (les phares, les feux, les bouées, les tourelles), plan Polmar, balisage...

Dans le domaine fluvial

Missions d'exploitation et de maintenance du réseau fluvial, maintenance des ouvrages d'art (écluses, pont canal, aqueducs, digues, barrages, canaux)



Dans le domaine aérien

Maintien en condition opérationnelle des pistes d'atterrissage et balisage.



Dans le domaine scientifique et technique

Des OPA exercent des missions au centre d'Étude Technique Maritime et Fluvial et dans les centres d'Études Techniques de l'Équipement

Des ateliers, des

magasins, des professionnels pour assurer la gestion, la maintenance, l'entretien du matériel dévolu à toutes ces missions de service public



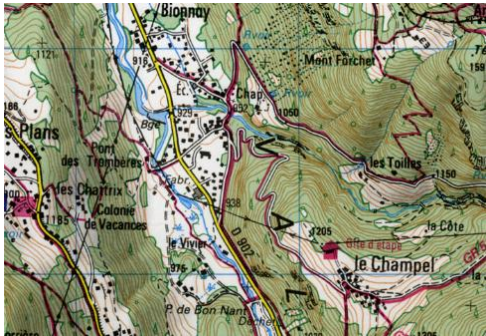
Direction générale de l'aviation civile

La direction générale de l'aviation civile (DGAC) est un service de l'État en charge de la réglementation et de la navigation aérienne. Grâce à son personnel qualifié, elle assure les différentes missions de service public comme le contrôle aérien ; le soutien à la recherche et au développement dans le domaine de la construction aéronautique ; la qualification des aéronefs ; de la prévention relative à la sécurité des hommes mais aussi à la préservation de l'environnement contre les nuisances générées par le transport aérien. Les ouvriers d'états qui représentent un effectif global de 759 personnes assurent un support logistique pour toute la DGAC dans différents domaines d'activités répartis en 42 familles professionnelles. Depuis quelques années cet effectif est en forte diminution voire en extinction dans certaines professions du fait de la RGPP. La politique de la DGAC est de conserver que 5 familles professionnelles et impose une reconversion des ouvriers quitte à perdre un savoir-faire très important et utile au service public.

Météo-France

Météo-France est l'organisme français de météorologie, un établissement public administratif, chargé de la prévision et de l'étude des phénomènes météorologiques. Il est également chargé de l'émission des vigilances météorologiques. Les ouvriers sont sur des missions de support logistique, contrôle d'outils de mesure, imprimerie.

Institut Géographique National



Les ouvriers de l'IGN sont issus des personnels civils de l'ancêtre de l'IGN, le Service Géographique des Armées qui fut démilitarisé dans la nuit de l'armistice de 1940. Pérennisé dans son statut civil en 1945, l'IGN va dès lors produire non seulement la cartographie militaire mais aussi l'ensemble de la carte de base et de l'équipement géographique du pays. Les ouvriers de l'IGN ont depuis rempli les emplois dans toutes les spécialités professionnelles de l'activité de production de l'information géographique (dessin, restitution, imprimerie, photographie) comme du support (logistique, secteurs administratif et commercial, enseignement).

Depuis 1978, l'administration tente de chasser les ouvriers des fonctions administratives, et depuis les années 1990 des fonctions support. Pour autant, les ouvriers ont occupé et occupent encore des emplois dans toutes les spécialités professionnelles : collecte et production des données géographiques de base, informatique, activités aériennes et satellitaires, imprimerie, support logistique, administratif, commercial, communication et enseignement.

Ministère du budget

Cadastre

Génie rural et hydraulique agricole

Ministère de la défense

Maintien en conditions opérationnelles (MCO)

AIA : Ateliers Industriels de l'Aéronautique

Depuis des décennies, les AIA assure le MCO des différents aéronefs des forces (avions de combats, hélicoptères, avions de transport...). Cela permet une grande réactivité pour la disponibilité des matériels, mais surtout les process de réparation développés sans cesse dans les différents établissements permettent aux forces, et aux contribuables, de réaliser des économies et d'augmenter la durée de vie des aéronefs. Sans ces savoir-faire, leur durée de vie ne serait pas de 30 à 40 ans pour certains. Ces dernières années, les AIA ont été intégrés au sein du SIAé, entité industrielle de l'Armée de l'Air. Au 1er janvier 2011, les activités MCO des aéronefs de la Marine ont intégré ce service. Ce qui donne au SIAé tous les moyens pour réaliser une prestation globale NSO (niveau soutien opérationnel) et NSI (niveau soutien industriel) aux forces. Le SIAé avec ses AIA historiques et ses nouveaux AIA a un véritable avenir avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'aéronefs (RAFALE, A400M, TIGRE, NH90...) à condition que des embauches de personnels à statut soient réalisées ainsi que les investissements nécessaires.



SSF : Service du Soutien flotte

Le service de soutien de la flotte est un service de la marine nationale qui assure la maîtrise d'œuvre du maintien en condition opérationnelle de ses bâtiments de surface et des sous-marins. Il emploie environ 1400 personnes issues à la fois des personnels de la marine et de la Direction Générale de l'Armement.

BSMAT : Base de Soutien du Matériel de l'Armée de Terre

Mission : remise en état et réparation profonde des matériels terrestres nécessaires aux forces de notre défense. Les Bases de Soutien du Matériel de l'Armée de Terre sont les piliers incontournables des régiments utilisateurs de ces engins et des régiments qui assurent le soutien direct. La remise en état des engins terrestres avec des niveaux techniques élevés nécessite des personnels à hautes compétences dans des domaines tels que la mécanique, l'optique, l'électrotechnique.

Soutien des armées

SEA : Service des essences des armées



Le Service des Essences des Armées a connu plusieurs étapes depuis ses origines. D'abord sous la forme du « Service de l'intendance et du service automobile » de 1914 à 1920, puis sous une forme bicéphale sous la dénomination de Poudres et Artillerie de 1920 à 1940, puis créé sous le nom de SEA par une loi du 25 novembre 1940. De 1940 à 1945, période d'unification, pour arriver à la forme d'un service interarmées en 1960.

En 2008, le SEA était composé de 39 dépôts dédiés, 15 dépôts multifonctions et 2 dépôts externalisés. La restructuration 2009-2014 voit le SEA perdre 45% des ouvriers de l'État et 18 dépôts. L'effectif du personnel civil est en 2010 de 452 ouvriers de l'État. En 2013, le SEA sera composé de 30 dépôts dédiés, 6 dépôts multifonctions et 2 dépôts externalisés.

SIMu : Service Interarmées des munitions



Le SIMu, service à compétence nationale, a été créé par l'arrêté du 25 mars 2011. Il est rattaché au chef d'état-major des armées. Les états-majors d'armée et la Direction Générale de l'Armement disposent de ce service pour l'exercice de leurs attributions en matière de munitions. Il s'agit du regroupement et de la rationalisation des services munitions (dépôts, pyrotechniques) des 3 armées.

La mission du SIMu est d'assurer l'acquisition, la gestion, le stockage, la maintenance, les essais, la délivrance et l'élimination des munitions.

Le travail des ouvriers de l'État en pyrotechnie (sites assimilés SEVESO 2) est de maintenir à un niveau élevé la sécurité, la sûreté et la performance des munitions utilisées. Il faut pour cela des personnels formés, compétents et d'excellent niveau. C'est pourquoi ces personnels suivent une formation qualifiante de plusieurs mois.

Ces ouvriers de l'État sont des personnels de haute qualification et professionnalisme, indispensables pour que soit rendu le meilleur service à nos armées.

SID : Service Infrastructure de la Défense

Créé fin 2005, le service d'infrastructure de la Défense regroupe les trois anciennes entités chargées de la gestion du patrimoine immobilier du ministère de la défense : la direction centrale du génie (armée de terre), la direction centrale de l'infrastructure de l'air (armée de l'air), et la direction centrale des travaux immobiliers et maritimes (marine nationale).

Les missions du SID est d'adapter et réaliser les infrastructures des forces armées, directions et services du ministère de la défense ; entretenir et administrer le domaine immobilier de la défense ; apporter conseil, assistance et expertise à tous les niveaux du commandement dans la préparation et l'exécution des opérations d'infrastructure.

Service de santé des armées

Avec 15600 personnels dont 6000 civils et un budget de 1,3 milliards d'euros, le SSA répond à une double mission :

- La mission militaire, qui consiste à soutenir 10000 hommes sur le territoire national, 5000 engagés dans des opérations d'évacuation et 30000 projetés à distance du territoire métropolitain. Il dispose pour cela d'une chaîne médicale autonome par rapport au dispositif civil de santé.

- La mission publique de santé qui contribue à l'offre de soins du service public et vise à garantir un volume de soins suffisant en temps de paix pour maintenir au plus haut niveau les compétences de ses techniciens et spécialistes.

Le SSA peut compter à ce jour sur ses : 316 services médicaux d'unité implantés en métropole et outre-mer, 9 hôpitaux qui représentent une capacité de 2800 lits, qui peut être portée à 3200 en cas de crise, 4 écoles qui préparent les élèves aux diplômes d'État et à l'exercice de leur métier en milieu militaire, 4 instituts de recherche, 4 centres de ravitaillement qui sont chargés de réaliser par achat ou fabrication et de distribuer les produits de santé destinés à traiter malades et blessés, sur le territoire national comme en opérations extérieures.

Les ouvriers de l'État sont sur des professions paramédicales, de laboratoire et des missions de soutiens.

Direction Générale de l'Armement

La DGA est l'interface « industrielle » entre les forces armées et les différents constructeurs d'équipements militaires. À ce titre, les 15 centres d'essais répartis sur l'hexagone emploient 3400 ouvriers d'État dont les missions sont aussi variées que pilote d'essais pour véhicule terrestre, spécialiste en mesure acoustique pour les bâtiments de surface et sous-marins, opérateurs mesures et essais sur aéronefs, opérateur en laboratoire de métallographie et essais mécaniques, chargé de sécurité sur étude pyrotechnique, instructeur dans des centres de formation.

Ministère de la défense et secteur privé Industries

Navale : DCNS



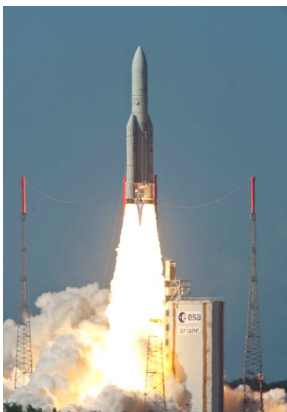
DCNS conçoit et construit des navires armés, des systèmes de combat, des infrastructures portuaires, et assure le maintien en conditions opérationnelles des forces. Héritier des arsenaux français et de la direction des constructions et armes navales, l'État français est actionnaire à 65%. Les ouvriers de l'État sont les bâtisseurs des bâtiments de la marine nationale. Ce secteur, très impacté par la politique de privatisation a conduit à recruter des ouvriers à conventions collectives.

Terrestre : GIAT-NEXTER

Issue des manufactures d'armes et arsenaux de 1764 à 1936, Nexter, filiale de Giat Industries, est un groupe industriel de l'armement appartenant à l'État français. Il fabrique du matériel militaire pour le combat terrestre, aéroterrestre, aéronaval et naval. Giat Industrie est un exemple de gâchis industriel. Les effectifs sont passés de 19000 salariés à 2500 en 30 ans avec une perte inestimable de compétences et savoir-faire.



Chimie : SNPE



La SNPE (Société Nationale des Poudres et Explosifs) a été créée en 1971 pour répondre aux lois du marché européen afin de casser le monopole régalien de la fabrication et de la vente des poudres institué par l'État en 1936 et administré par la Régie Spéciale des Poudres et Salpêtres en 1775 sous Louis XVI.

La SNPE est le premier groupe nationalisé venant d'une société étatique créant une première brèche dans le statut des travailleurs qui va se révéler néfaste dans d'autres établissements industriels à GIAT et à DCNS.

Depuis sa création, la SNPE a subi une première mutation par la séparation en divisions (Matériaux Energétiques, Chimie, Poudres et Explosifs, Recherche) et une deuxième qui a précipité sa chute, l'achat de filiales (développement externe) et la fermeture ou réduction des établissements d'Angoulême, Sorgues, Bergerac et Toulouse suite à l'explosion d'AZF.

À chaque étape, les droits et acquis des salariés de toutes catégories ont été diminués et l'outil industriel a été réduit d'une manière drastique (plus de fabrication des Poudres en France) et toute une filière de développement chimique et pharmaceutique éradiqué.

Aujourd'hui la SNPE est dans sa dernière phase de régression avec la vente ou session de tous ses établissements (SME Saint-Médard et Toulouse ainsi que EURENCO Sorgues et Bergerac au Groupe SAFRAN (ex SNECMA) et le maintien de la marque SNPE au sein d'un holding financier.

SNPE est le seul fabricant européen d'un élément essentiel dans la propulsion de la fusée Ariane et le missile stratégique M51. Depuis 1996, il n'y a plus d'ouvriers de l'État à SNPE.

Ministère de l'intérieur

Police et Sécurité civile

Les ouvriers de l'État au sein du ministère de l'intérieur sont environ 1200. Parmi eux, 400 sont entièrement dévolus à la restauration dans les compagnies de CRS et les écoles de police et gérés par la police nationale. Les 800 autres sont gérés par le Secrétariat général. Ils sont affectés en outre ECLPN (Établissement Central Logistique de la Police Nationale), en préfecture et dans la Sécurité civile. Ils sont sur des missions de soutien, de l'entretien des bâtiments au maintien en condition opérationnel des matériels et aux aménagements des véhicules spécifiques.

Établissement public

Monnaie et médailles

La Monnaie de Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial qui exerce notamment la mission régalienne de fabrication de la monnaie nationale française. Créée en 864, elle est la plus vieille institution française. La Monnaie de Paris fait appel à de nombreux métiers d'art pour la création de produits d'art (médailles, pièces de collection, fontes d'art, bijoux).



Société anonyme

Imprimerie nationale



L'Imprimerie nationale a longtemps été le fournisseur exclusif de l'État, jusqu'à son changement de statut en 1994 pour devenir une société anonyme dont l'État est l'unique actionnaire. Les ouvriers de l'État sont devenus ouvriers sous décret de l'Imprimerie nationale, la loi n°93-1419 du 31 décembre 1993 relative à l'Imprimerie nationale leur garantissant une partie de leurs droits.

L'imprimerie nationale est un exemple de gâchis dû au désengagement de l'État en matière de service public. En 2003, les bâtiments de la rue de la Convention (Paris 15^e) sont vendus au groupe Carlyle pour 85 millions d'euros, ils seront rachetés en 2007 par l'État pour 376,5 millions d'euros afin d'en faire le nouveau ministère des Affaires étrangères, après environ 100 millions d'euros de travaux. Les ouvrages sont revendus à l'éditeur français privé Actes Sud. La société Carlyle ne serait pas taxée sur les plus-values dans cette affaire.

La mission première de l'imprimerie nationale est de réaliser, pour le compte de l'État, des documents officiels d'identité sécurisés et personnalisés.

Des professions insolites

Il existait près de 500 professions, toutes répertoriées, toujours d'actualité pour certaines, disparues ou mise en extinction pour d'autres. En voici quelques unes parmi les plus inattendues :

Burineur meuleur, caviste-maître de chai, briqueteur fumiste, carrossier ébéniste, chanfreineur mateur, charretier cocher, chromeur dur à la côte, coupeur de peaux à dessus, dresseur de canons, épisseur entoileur, ferblantier, fondeur monotypiste, gardien colombophile, palefrenier des remotes, plongeur scaphandrier, pointeur jaugeur transitaire en raffinerie, raboteur mortaiseur, scelleur d'ampoules, souffleur de verre, spécialiste lyophilisateur, tailleur de fraises de forme, voilier gréeur...

Reconquête des missions

Les missions assurées par l'État garantissant la maîtrise des coûts, la sécurité à tous les échelons, l'égalité de service, doivent être réalisées par des agents publics avec un bon niveau de rémunération et de garanties sociales.

Les routes, les voies navigables, l'espace aérien, la monnaie, la cartographie, la santé, la défense nationale, l'armement doivent rester sous la maîtrise de l'État. Missions de service public ou missions régaliennes, toutes ces activités doivent échapper au marché concurrentiel. C'est la seule garantie pour un service public pour tous, pour la maîtrise des dépenses publiques. C'est aussi une garantie d'indépendance et de souveraineté de la France en matière de défense nationale. Les ouvriers de l'État assurent toutes ces missions depuis plus d'un siècle.

Derrière deux rapports fallacieux de la Cour des comptes, les pouvoirs publics veulent éradiquer une catégorie de personnels aux compétences et aux savoir-faire incontestés. Leur but, réduire à néant des garanties sociales obtenues de hautes luttes au nom de la sacro-sainte compétitivité.

Supprimer les ouvriers de l'État ne supprimera pas les missions. L'autre objectif est de confier au secteur marchand toutes les activités rentables au risque de faire exploser la facture. Toutes les opérations d'externalisations d'activités vers le secteur privé n'ont à ce jour jamais généré d'économie. Quand la CGT demande les chiffres de ces opérations, c'est systématiquement une fin de non recevoir. Ce sont les usagers qui paieront la double facture. Par leurs impôts qui ne baisseront pas pour autant et par l'augmentation des prix. Et les exemples ne manquent pas. Le réseau autoroutier vendu aux opérateurs privés n'a jamais fait baisser le prix des péages. Bien au contraire.

La pérennité des missions confiées aux ouvriers de l'État passe par :

- ❖ L'arrêt immédiat de la Révision Générale des Politiques Publiques ;
- ❖ L'arrêt immédiat des opérations d'externalisations ;
- ❖ Le recrutement massif de personnel à statut ouvrier ;
- ❖ La reconnaissance des missions et professions des ouvriers de l'État ;
- ❖ La création d'un véritable statut de l'ouvrier de l'État.

Pour des missions de service public

La CGT au plus près des citoyens

Cette présentation s'inscrit dans la campagne CGT pour un service public pour tous dans le cadre d'un développement humain durable.